

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 12 novembre 2019 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent messieurs les conseillers, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Résolution 2019-11-379

Procès-verbaux des 8 et 16 octobre 2019 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 8 et 16 octobre 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les procès-verbaux des séances des 8 et 16 octobre 2019 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-380

Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

| | |
|--|------------------|
| Comptes payés | Pour la somme de |
| Chèques n ^{os} 53 721 à 53 735 53 849 à 53 923 | 853 121,82 \$ |
| Comptes payables | Pour la somme de |
| Chèques n ^{os} 53 938 à 54 051 | 285 955,58 \$ |
| Comptes recevables | Pour la somme de |
| Comptes n ^{os} 9FD000089 à 9FD000110 | 23 363,94 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Résolution 2019-11-381

Dépôt de documents

- Déclarations mises à jour 2019, des intérêts pécuniaires des membres du Conseil, tel qu'exigé par l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Résolution 2019-11-382

Dépôt de documents

- États comparatifs des revenus et dépenses déposés par M^{me} Micheline Quilès, trésorière, pour l'exercice financier du second semestre se terminant le 31 octobre 2019 tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*. (RLRQ – c. C-19).
- États comparatifs des revenus et dépenses prévus pour l'exercice financier courant, déposés par M^{me} Micheline Quilès, trésorière, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ – c. C-19).

Résolution 2019-11-383

Dépôt de documents

En vertu du *règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Réparations du bassin de la borne sèche située au 111, rang Chaffers par Epoxy Pro inc. de Sherbrooke pour la somme maximale de 10 995 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission GA19-1-1038 datée du 19 septembre 2019.
- Réparations du bassin de la borne sèche située au 114, rang de la Grande-Barbue par Epoxy Pro inc. de Sherbrooke pour la somme maximale de 8 969 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission GA19-1-1038 datée du 19 septembre 2019.
- Réparations de la pépinière (tracto-pelle) du service des Travaux publics par DMGoos Diesel inc. d'Ange-Gardien pour le prix de 14 653,51 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture n°013442 datée du 21 octobre 2019.

Résolution 2019-11-384

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par **André Deschamps**

Et résolu que M. Gilbert Viens, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 12 novembre 2019 au 14 janvier 2020 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Il est de plus résolu que M. Gilbert Viens soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-385

Avis de motion pour le règlement n° 200-01 modifiant le règlement n° 200 établissant la périodicité de publication du bulletin d'information municipale de la Ville de Saint-Césaire

Avis de motion est donné par Jacques Bienvenue, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, tenue un jour ultérieur, le règlement n° 200-01 modifiant le règlement n° 200 établissant la périodicité de publication du bulletin d'information municipale de la Ville de Saint-Césaire.

L'objet de ce règlement est de changer la périodicité de publication pour 4 fois par année au lieu de 6 fois.

En vertu de l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement n° 200-01 est déposé. Des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public.

Résolution 2019-11-386

AO / 2018-05-151 Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel – Décompte progressif n° 2 / Recommandation et autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 2 par Caroline Denommée architecte inc., chargée de projet dans le dossier du contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif n° 2 au contrat AO / 2018-05-151 - Hôtel de Ville de Saint-Césaire – Accès universel, auprès de l'entrepreneur-adjudicataire, Constructions RDJ inc., d'une somme de 79 867,80 \$ incluant la retenue contractuelle de 10 %, plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans les documents de recommandation datés du 4 novembre 2019.

Il est résolu également que le paiement de 79 867,80 \$ plus les taxes sera remis à l'entrepreneur-adjudicataire, Constructions RDJ inc., sur réception et validation préalable, des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants relatives à cedit contrat AO / 2018-05-151.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-387

Substitut à l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville / Désignation

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Et résolu de désigner le conseiller, M. Gilbert Viens, auprès de l'Office d'habitation Haute-Yamaska-Rouville, pour agir comme substitut de M. Guy Benjamin, maire de la Ville de Saint-Césaire en cas d'absence de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-388

FQM – Engagement pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité / Déclaration

Considérant que les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

Considérant que les villes, les municipalités et les MRC sont reconnues par l'état québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes;

Considérant que les villes et municipalités doivent œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant;

Considérant que la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise;

Considérant que malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore;

Considérant que des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire représente aussi la diversité de ses citoyennes et citoyens, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Que par la présente déclaration, la Ville de Saint-Césaire, laquelle est pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de ce genre et s'engage à :

- adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

- promouvoir la présente déclaration auprès de sa population.
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-389

Entente de services mutuels pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir / Autorisation de signatures

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de l'Entente de services mutuels pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et qu'il s'en trouve satisfait;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le Conseil municipal autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer au nom et pour le compte de la Ville de Saint-Césaire, l'Entente de services mutuels pour les mesures d'urgence avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-390

Modification de la signalisation d'interdiction de stationnement sur l'avenue Saint-Paul / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser, selon le plan déposé, l'ajout de panneaux d'interdiction de stationnement du côté nord, entre la rue Saint-François-Xavier et Provençal afin d'améliorer la sécurité routière sur l'avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-391

Renouvellement du certificat de reconnaissance pour véhicule d'urgence / Autorisation

Considérant l'échéance en novembre 2019 du certificat de reconnaissance d'un véhicule d'urgence délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) au directeur du service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Césaire, à se servir de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence afin de pouvoir se rendre sur les interventions du service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire et aussi à celles de l'extérieur du territoire, pour entraide aux municipalités avec lesquelles des ententes sont conclues et l'autorise à procéder au renouvellement de la reconnaissance de son véhicule personnel comme véhicule d'urgence auprès de la SAAQ.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-392

Contrat pour l'acquisition d'un logiciel d'alerte et notifications de masse / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Césaire, M. Étienne Chassé;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'acquisition d'un logiciel d'alerte et notification de masse pour le service de Sécurité incendie (SSI) de la Ville de Saint-Césaire auprès de CITAM de Saint-Georges pour le prix de 3 844 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de l'offre de service comportant un contrat de 3 ans daté du 16 octobre 2019;

Et résolu également d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, ledit contrat de 3 ans avec les représentants de CITAM.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-393

Surplus générés par l'aqueduc / Affectation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'affecter les surplus accumulés libres pour une somme de 169 657,77 \$ au surplus accumulé affecté Secteur – Aqueduc.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-394

AO / 2018-10-343A Démolition de l'Aréna (sans le garage) – Réception définitive des travaux / Autorisation

Considérant que toutes les dispositions du contrat AO / 2018-10-343A Démolition de l'Aréna (sans le garage) sont accomplies à la satisfaction de la Ville et de l'adjudicataire, Groupe 132 inc.;

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Considérant la réception des déclarations statutaires et des quittances des sous-traitants en rapport à cedit contrat;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le paiement de la somme de 24 862 \$ plus les taxes à l'adjudicataire, Groupe 132 inc., laquelle somme représente la libération de la retenue contractuelle pour la réception définitive des travaux, le tout tel qu'il appert dans la facture n° 4143 datée du 23 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-395

Poste d'inspecteur en bâtiments et environnement / Entérinement de l'embauche

Considérant la recommandation du responsable du service de l'Urbanisme, M. Jonathan Massicotte;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'entériner l'embauche en date du 11 octobre 2019, de M. Nicolas Vigneault au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement de la Ville de Saint-Césaire;

La rémunération associée à ce poste col blanc est établie selon la grille salariale en vigueur des emplois de la Ville et correspond à l'échelon 1. Ce poste comprend une période de probation de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-396

Fin de mandat d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) / Remerciements

Considérant que M. Denis Bordeleau termine son mandat à titre de membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en ce mois de novembre 2019;

Considérant que M. Bordeleau siège au CCU depuis sa nomination en novembre 2012, en référence à la résolution n° 2012-11-425;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal, par la présente résolution, remercie chaleureusement, M. Denis Bordeleau pour son travail engagé à titre de membre citoyen au CCU durant ces nombreuses années.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Résolution 2019-11-397

Nouveau membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) / Nomination

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue le 3 octobre 2019;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de nommer M. Louis Lazure, membre citoyen pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Le mandat de M. Lazure est d'un terme de deux (2) ans dont l'échéance est en novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-398

Membres citoyens sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) / Renouvellement de mandat

Considérant que le mandat d'un terme de 2 ans est à renouveler pour 2 des membres citoyens nommés en vertu de la résolution n° 2017-05-206 pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de renouveler les mandats de membres citoyens au CCU de M^{me} Nathalie Jean ainsi que celui de M. Christian Gauthier, échéant en mai 2021;

Que les membres citoyens nommés pour siéger au CCU, sont :

| Membre citoyen | Terme | Échéance |
|-----------------------|---------------------------------|---------------|
| Mme Nathalie Camiré | 6 ^e Mandat de 2 ans | Novembre 2020 |
| Mme Nathalie Jean | 2 ^e Mandat de 2 ans | Mai 2021 |
| M. Christian Gauthier | 2 ^e Mandat de 2 ans | Mai 2021 |
| M. Louis Lazure | 1 ^{er} Mandat de 2 ans | Novembre 2021 |

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-399

DM-09-2019 par M. Michel Bergeron pour Transworld Signs, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lot projeté n° 6 338 106 situé au 2074-2076, route 112 / Autorisation

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par M. Michel Bergeron pour Transworld Signs et mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., concernant le projet d'implantation d'une enseigne commerciale sur le lot projeté n° 6 338 106 du cadastre du Québec situé au 2074-2076, route 112 et dont la superficie d'affichage

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

excéderait la norme maximale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation d'une enseigne commerciale sur poteau pour laquelle la superficie d'affichage serait de 6,21 mètres carrés dérogeant ainsi de 0,21 mètre sur la norme en vigueur;

Considérant que l'autorisation de cette demande n'est pas présumée porter atteinte à la jouissance du droit de propriété par les propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que cette demande de dérogation mineure se rattache au PIIA-20-2019, faisant l'objet de la résolution n° 2019-11-400;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 23 octobre 2019;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 30 octobre 2019, recommande au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure n° DM-09-2019;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la dérogation mineure n° DM-09-2019 demandée par M. Michel Bergeron pour Transworld Signs et mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., concernant l'implantation d'une enseigne commerciale sur le lot n° 6 338 106 du cadastre du Québec sis au 2074-2076, route 112, comme suit :

- autoriser l'implantation d'une enseigne commerciale sur poteau pour laquelle la superficie d'affichage serait de 6,21 mètres carrés dérogeant ainsi de 0,21 mètre sur la norme en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-400

PIIA-20-2019 par M. Michel Bergeron pour Transworld Signs, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc, lot projeté n° 6 338 106 situé au 2074-2076, route 112 / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements par M. Michel Bergeron pour Transworld Signs et mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lot projeté n° 6 338 106 du cadastre du Québec situé dans la zone n° 203 au 2074-2076, route 112; concernant le projet d'implantation d'une enseigne commerciale;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-20-2019 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

Considérant que cette demande de PIIA-20-2019 s'accompagne de la dérogation mineure DM-09-2019 autorisée sous la résolution n° 2019-11-399;

En conséquence,

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

Il est proposé par **André Deschamps**

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-20-2019 présenté par M. Michel Bergeron pour Transworld Signs et mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lot projeté n° 6 338 106 du cadastre du Québec situé dans la zone n° 203 au 2074-2076, route 112; concernant le projet d'implantation d'une enseigne commerciale.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-401

PIIA-21-2019 par M. Mathieu Beaudry, propriétaire, lot 1 592 226 situé au 1259, rue Saint-Michel / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Mathieu Beaudry, propriétaire, pour le projet de d'agrandissement et de transformation de son bâtiment d'habitation en bâtiment d'habitation trifamiliale isolée, lequel est situé au 1259, rue Saint-Michel, dans la zone n° 113, sur le lot n° 1 592 226 du cadastre du Québec;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-21-2019 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-21-2019 présenté par le propriétaire, M. Mathieu Beaudry, pour le projet d'agrandissement et de transformation de son bâtiment d'habitation en bâtiment d'habitation trifamiliale isolée, lequel est situé au 1259, rue Saint-Michel, dans la zone n° 113, sur le lot n° 1 592 226 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-402

Modules de jeux pour la piscine au Complexe sportif / Acquisition

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par **Gilbert Viens**

Et résolu de faire l'acquisition de modules de jeux WIBIT auprès d'Aquam inc. de Montréal, pour le prix de 4 196 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à la soumission n° 160636 datée du 28 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-403

Table de jeux pour le Complexe sportif (remplacement) / Acquisition

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs, Culture et Vie communautaire;

Séance ordinaire du 12 novembre 2019

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de faire l'acquisition d'une table de jeu Hockey Air usagée auprès de J.L. Roberge et Fils Amusements inc. de Sorel-Tracy, pour le prix de 2 500 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la facture n° 79 datée du 4 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2019-11-404

Adhésion à l'instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) / Désignation

Considérant que M^{me} Line Gervais est employée-responsable de la Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Césaire, laquelle Bibliothèque loge à l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy (PGO) de Saint-Césaire;

Considérant qu'au sein de la Bibliothèque municipale de la Ville de Saint-Césaire, M^{me} Gervais mène des activités en lien avec la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes de l'école PGO ;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire adhère à l'instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM) et elle désigne, son employée-responsable de la Bibliothèque municipale, M^{me} Line Gervais, comme membre de l'instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie (IRCM).

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles

Correspondances

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2019-11-380, 2019-11-383, 2019-11-386, 2019-11-391, 2019-11-392,
2019-11-394, 2019-11-395, 2019-11-402, 2019-11-403.

Micheline Quilès
Trésorière